

**ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024**

**LES TROIS JOURS D'ARMOR 2023**  
**Du 18 Mai au 20 Mai 2023**  
**Dahouët - Jersey - Dahouët**  
**Yacht-Club-du Val-André**  
**5B**

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon les circonstances et les conditions météorologiques.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à terre dans les locaux du Yacht-Club à Dahouët et sur le bateau Comité de course à Jersey ;

Tél : +33 6 85 27 49 57 Mail : [ycva@orange.fr](mailto:ycva@orange.fr)

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près du local YCVA et sur le bateau Comité à Jersey

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 mn après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant : cf. avis de course

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement est :

**Judi 18 Mai : Dahouet/Saint-Héliier (Jersey) : signal d'avertissement : 9H** (zone de départ : Bouée cardinal Le Dahouet)

**Samedi 20 Mai : Saint-Héliier (Jersey)/Dahouët : signal d'avertissement : 9H** (baie de St Aubin : proche bouée Diamond Rock)

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

La flotte des Trophées est répartie en deux catégories :

**Grande Course - Ailes Marines** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18 : **Flamme Jaune**

**Course – Groupe CCI** : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20 : **Flamme Blanche**

**Les bateaux en course arboreront dans leur pataras (à défaut bastaque ou autre dispositif à l'arrière) une flamme ou pavillon définis plus haut.**

**Identification : Numéro de voile (GV) et/ ou cagnards (tribord arrière)**

## 9. LES PARCOURS (voir ANNEXES PARCOURS)

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro du parcours à effectuer.

Le numéro du parcours sera affiché sur le bateau Comité.

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Marques de Départ	Marques de Parcours	Marques d'Arrivée
Bouée de balisage	Voir Annexes Parcours	Bouée de balisage

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS LIMITES

16.1 Temps limite pour finir après le premier :

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir après le premier
Parcours côtier	Voir Annexe parcours Heure de fermeture de ligne

16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus deux point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 mn après que le

dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux du YCVA à Dahouët. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## **18. CLASSEMENT**

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps selon la formule : Temps compensé = Temps Réel x TMF ; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité.

18.3 Le classement général d'un bateau comprend le total de ses courses.

## **19. REGLES DE SECURITE**

19.1 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

19.2 Canal VHF utilisé en course : 72

Le comité de course pourra procéder à des appels VHF auxquels les concurrents sont tenus de répondre.

Un bateau qui abandonne doit avertir le comité de course par VHF 72.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.3 Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés avec le pavillon du YCVA ;

## **28. PRIX**

Des prix seront décernés le Samedi 20 Mai 2023 lors du repas au local du YCVA.

## **ARBITRES DESIGNES :**

Président du comité de course : François MANNEVILLE

Président-e du jury :

« ANNEXE PARCOURS »

Jeudi 18 mai 2023

**DAHOUET---- JERSEY**  
**PM 06h53– 10.70m m (coef 85) BM 13h35- 1.70 m PM 19h15 (coef 86) 10.80 m**  
**(Dahouet)**  
**Briefing obligatoire à 08h00 Jeudi 18 mai et élargement**  
**Emargement possible au départ sur l'eau avant 8h45 VHF 72 : Bateau comité**  
**Zone de départ à proximité de la bouée cardinal la Dahouet**  
**Signal d'avertissement 9h00**

**Interdiction de navigation dans le parc Eolien, carte affichée au YCVA**

**Parcours 1 : environ 42 milles**

Ligne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque de départ (cf.I.C.10.1)

**Marque N°5 du parc éolien à laisser à Bâbord et contourner**

48°47.897' N 002°26.966' W

**NW Minquiers à laisser à Tribord 48.59.7 N 2.20.5W**

**Passage Rock à contourner à Tribord 49.09.6 N 2.12.2 W**

**Les Fours à contourner à Tribord 49.09.7 N 2.10.1 W**

**Zone d'arrivée** Baie de Saint-Aubin

**Ligne d'arrivée** entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et la marque

Diamond Rock 49.10.2 N 2.08.6 W

**Fermeture de ligne 20 heures 00**

**Parcours 2 : environ 42 milles**

Ligne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque de départ (cf.I.C.10.1)

**Marque N°5 du parc éolien à laisser à Bâbord et contourner**

48°47.897' N 002°26.966' W

**NW Minquiers à laisser à Tribord 48.59.7 N 2.20.5W**

**Zone d'arrivée** Baie de Saint-Aubin

**Ligne d'arrivée** entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et la marque

Diamond Rock 49.10.2 N 2.08.6 W

**Fermeture de ligne 20 heures 00**

**Parcours 3 : environ 45 milles**

Ligne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque de départ (cf.I.C.10.1)

**Marque N°5 du parc éolien à laisser à Bâbord et contourner**

48°47.897' N 002°26.966' W

**SW Minquiers à contourner à Bâbord** 48.54.3 N 2.19.4 W**NW Minquiers à contourner à Tribord** 48.59.7 N 2.20.5W**Passage Rock à contourner à Tribord** 49.09.6 N 2.12.2 W**Les Fours à contourner à Tribord** 49.09.7 N 2.10.1 W**Zone d'arrivée Baie de Saint-Aubin****Ligne d'arrivée** entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et la marque

Diamond Rock 49.10.2 N 2.08.6 W

**Fermeture de ligne 20 heures 00**

Samedi 28 Mai 2022

**SAINT-HELIER -- DAHOUE****PM 08H16 – 10,80m (coef 87) BM 14h54 – 1.80m PM 20H30 (coef 85) 10,30m****(Dahouet (heure française)****Briefing obligatoire le Vendredi 19 Mai lors de la proclamation des classements**  
de la course 1. Endroit et heure seront précisés sur place.**Signal d'avertissement : 9h00****Zone de départ : Baie de St-Aubin à proximité de Diamond Rock****Interdiction de navigation dans le parc Eolien, carte affichée au YCVA****Parcours 4 : environ 42 milles**

Ligne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque de départ (cf.I.C.10.1)

**Les Fours à contourner à Bâbord****Passage Rock à contourner à Bâbord****NW Minquiers à contourner à Bâbord****Marque N°5 du parc éolien à laisser à Tribord et contourner**

48°47.897' N 002°26.966' W

**Les Landas à laisser à Bâbord****Le Bignon à contourner à Bâbord****Le Dahouet à contourner à Bâbord \***

\* Attention à marée basse le rocher à environ à 0,1 mille dans le Sud de la cardinale Nord Le Dahouet découvre à 0,3 mètre

Ligne d'arrivée entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et la Cardinale Nord Le Dahouet (cf.I.C.10.1)

**Fermeture de ligne à 19h00****Parcours 5 : environ 40 milles**

Ligne de départ : entre le bateau comité arborant le pavillon orange et la marque de départ (cf.I.C.10.1)

**Les Ruaudières à contourner à Tribord****Les Hinguettes à contourner à Tribord****NW Minquiers à contourner à Bâbord**

**Marque N°5 du parc éolien à laisser à Tribord et contourner**

48°47.897' N 002°26.966' W

**Les Landas à laisser à Bâbord**

**Le Bignon à contourner à Bâbord**

**Le Dahouet à contourner à Bâbord \***

\* Attention à marée basse le rocher à environ à 0,1 mille dans le Sud de la cardinale

Nord Le Dahouet découvre à 0,3 mètre

Ligne d'arrivée entre le bateau comité arborant le pavillon bleu et la Cardinale Nord

Le Dahouet (cf.I.C.10.1)

**Fermeture de ligne à 19h00**

**ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques à contourner ou à laisser.